



« la gazette de libre expression à Entremont »

LE PETIT RAMONEUR

Le Petit Ramoneur est un journal de libre expression. Vous avez envie d'écrire ou de dessiner. ADELOVE 21 publiera vos créations uniquement si elles sont signées.
Comité de rédaction de ce numéro : Carole BAILLY POUPIN, Héléne DONZEL, Emile DUPONT JALLE, Rody CHAROUD, Louis JALLE avec la participation de différents membres de l'association.

ADELOVE 21 est la petite dernière des associations entremontaines. Elle a vu le jour le 28 septembre dernier. Elle réunit des femmes et des hommes qui souhaitent par dessus tout créer les conditions pour un « vivre ensemble » dans le respect des principes de la démocratie locale, de la transparence, de l'intérêt collectif et du respect de la vie associative.



A travers nos réflexions, nos actions, nos partenariats nous chercherons à améliorer la qualité de vie dans notre village. Nous nous attacherons à apporter une information alternative aux décisions municipales quand cela le nécessitera. Dans cette gazette, vous découvrirez nos prises de positions, nos engagements et nos projets. Nous le ferons sérieusement, documents à l'appui mais aussi sur le ton de l'humour à travers des dessins ou encore grâce à la dérision...

Ce journal est aussi le vôtre. Vos propositions, vos réflexions pourront y trouver une place.

Nos petites préoccupations communales peuvent sembler bien dérisoires à l'égard de ce qui se passe aujourd'hui en France et dans le Monde. C'est pourtant dans les hameaux, les villages, les quartiers, grâce à un engagement citoyen que se mettent en place les fondations pour la construction d'un monde meilleur.

ADELOVE 21 tentera à sa façon d'y participer.

L'importance de l'Agenda 21



ADELOVE 21 (indépendant de tous partis politique) a pour ambition de promouvoir la démarche de l'Agenda 21, abandonné volontairement par l'équipe municipale actuelle.

Aussi nous jugeons utile de vous rappeler les grandes lignes de cette démarche engagée en 1992 à Rio par les Nations Unies pour promouvoir les valeurs et actions du développement durable.

En effet les actions individuelles ne peuvent suffire pour préserver la vie sur notre petite planète bleue. Il est indispensable que tous les niveaux des structures décisionnelles puissent se mobiliser (Europe, Etats, Régions, Départements, Communautés de communes, Communes...)

A Entremont, après de multiples avancées, cette démarche est devenue l'axe moteur des décisions prises par les équipes municipales précédentes.

En 2006, notre village était l'un des sept premiers villages de France à voir son plan d'actions pour trois ans validé et reconnu par le Ministère de l'Environnement.

L'association nationale « Notre Village » ayant été labellisée par le même ministère pour accompagner les communes rurales qui souhaitent s'engager dans la démarche d'Agenda 21, une chargée

de mission s'installait à la Maison de la Nature dès 2010 pour promouvoir cette démarche en Région Rhône-Alpes.

L'Agenda 21 se concrétise par l'élaboration d'un programme d'actions sur trois ans afin de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'égalité sociale où l'Homme est au cœur de l'action. Pour assurer une cohérence mondiale et donner du sens aux décisions prises, cinq finalités ont été retenues : lutte contre l'effet de serre ou plan climat, respect de la bio-diversité, qualité de vie pour tous, cohésion sociale et valorisation des circuits courts production consommation.

Cette démarche exige par ailleurs une gouvernance partagée avec la constitution d'un comité de pilotage où les citoyens sont plus nombreux que les élus (à Entremont jusqu'à 18 participants pour 4 élus) et étudient les actions susceptibles d'être engagées pour respecter les principes du développement durable. Penser globalement pour mieux agir localement.

LIMPIDE COMME L'OVERAN



En septembre dernier, une cérémonie avec vin d'honneur à la clé a été orchestrée par notre illustre député, pour décerner au maire d'Entremont un joli panneau consacrant l'Overan comme une « rivière en bon état » ! Bien évidemment, si les habitants d'Entremont ne furent pas conviés à cette mise en scène, la presse par contre était présente pour relater cet événement régional...La pose des notables avec le prix avait un air solennel ! Manque de chance, un mois plus tard, notre village faisait la une du Dauphiné Libéré pour, cette fois, démasquer cette mascarade orchestrée par le Président Député du Syndicat de l'Arve (aux innombrables casquettes) avec la bénédiction de l'agence de l'eau, initiatrice de ce label de qualité...pour valoriser les cours d'eau qui ont fait l'objet d'un effort particulier pour assurer leur retour à l'état naturel.

Chacun sait qu'à Entremont, depuis plus de quarante ans, l'ancienne décharge communale se déverse directement dans l'Overan, réalité dénoncée encore dernièrement par la police des eaux du département.

Ce miracle de label de qualité démontre surtout que certains élus n'ont aucune vergogne et sont capables de tronquer la vérité pour se faire mousser et distribuer quelques auréoles symbolisant surtout le niveau de leur éthique... pour Entremont en dessous du niveau de l'Overan...

L'état de santé de notre démocratie locale est à l'image de l'Overan, mais on s'évertue à nous faire croire que tout baigne dans l'huile...Circulez citoyens ! Il n'y a rien à voir.Votez puis dormez tranquilles !

Ne vous fiez pas aux apparences, l'artifice qui paraît au bout de ce fil est fausse... ..no pas ?

LA VI ASS CIA IV I IN N AN U C NS IL UNICI AL

Ce qu'il y a de formidable en démocratie c'est qu'une alternance des responsables politiques peut avoir lieu régulièrement.

Il y a cependant des équilibres qui semblent indispensables afin que chaque citoyen puisse dans son pays, sa ville ou son village trouver sa place quels que soit ses convictions politiques, son choix de croire ou de ne pas croire en un dieu, ses aspirations sportives ou culturelles, ses origines, son caractère, ses affinités.....

C'est le tissu associatif qui permet tout cela. Il est le ciment indispensable à la construction de cet édifice si fragile qui s'appelle « le vivre ensemble ». De plus, la vie associative par la diversité de ses actions et de ses membres permet de créer une forme de pluralisme. Ainsi, chaque citoyen peut apporter un peu d'eau au moulin de la vie de son village.

Le rôle d'une municipalité est donc de mettre en place d'une manière neutre des moyens matériels et financiers afin de permettre l'épanouissement du monde associatif mais en aucun cas de le supplanter ou de lui mettre la pression. La lettre adressée le 25 août dernier aux présidents des associations en vue de l'organisation des 900 ans de l'Abbaye n'allait malheureusement pas dans ce sens.

TOUT DEVIENT POSSIBLE AVEC LES LAMPIONS



LIGUE ASSOCIATIVE
MUNICIPALE POUR UNE
IMPLICATION OBUGATOIRE
NON NEGOCIABLE
SUPERVISEE

De surcroît, la création de l'association les LAMPIONS par la municipalité pour prendre en main la plupart des manifestations du village (fête du 15 août, marché de Noël, fête de la musique, ...) pose un problème éthique. Tout doit être sous le contrôle de la mairie!!!

Dans l'info des mois d'octobre et novembre, nous avons appris que les LAMPIONS chapeauteraient également l'organisation des 900 ans de l'Abbaye... Il aurait été logique que l'association du patrimoine soit l'association référente pour l'organisation de cet événement.

En désaccord avec le Conseil Municipal au regard de la gestion de la vie associative mais conscient que les 900 ans de l'Abbaye vont être un moment fort pour notre village, ADELOVE 21 ne sera en aucun cas un frein à la réussite de cette manifestation et appelle ses adhérents et sympathisants à y participer.



...la pour contre- c'est pas terrible !!!

...par là !!!

Il y a un seul moyen de passer par là !!!

Il y a un seul moyen

LE MYSTÈRE...

Le préfet, George-François LECLERC a dernièrement adressé aux Maires de Haute-Savoie un courrier les appelant à avoir une attitude volontariste pour construire du logement social afin de répondre aux besoins d'une partie importante de la population haute-savoyarde insistant sur le fait qu'il en va de l'avenir des jeunes et celui des entreprises. Il leur demande d'engager une politique ambitieuse de maîtrise foncière en se faisant épauler par l'Etablissement Public Foncier local (EPF) compétent en la matière.

Eh bien à Entremont, les précédents élus n'ont pas attendu les exhortations du Préfet, la démarche a été engagée il y a 20 ans pour permettre aux jeunes qui souhaitent s'installer et aux anciens qui veulent se rapprocher des commodités du chef-lieu, de bénéficier d'un chez soi à un prix raisonnable au regard de la pression immobilière. **Aujourd'hui, combien de ménages ont les capacités financières d'acheter un terrain et d'y bâtir une maison ?**

La locution « logement social » résonne encore trop souvent de façon péjorative mais la grande majorité d'entre nous ignore que 60% des ménages hauts-savoyards sont éligibles au logement locatif social.

Reprenons le fil de l'histoire. En 1995, sur les conseils et avec l'aide des services de l'Etat et après enquête publique, une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) en-dessous de l'ancienne abbaye a fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour la réalisation de logements sociaux. **Par la création de la ZAD, les terrains ont pu faire l'objet d'une expropriation en 2008 grâce au soutien de l'EPF (oui, l'EPF sur lequel le préfet préconise de s'appuyer !) et ont été achetés sur la base de l'estimation de France Domaine, 500 000 €.** Cet achat a pu être réalisé grâce aux aides publiques en particulier du Conseil Général et de la Région.

Conscient des enjeux, le Conseil Municipal de l'époque a intégré la ZAD dans la démarche d'Agenda 21 du village, labellisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Particulièrement sensibilisé à l'intégration paysagère et la préservation historique du site de l'abbaye, il a été étudié différentes implantations du bâtiment sur la ZAD et le choix s'est porté sur les parcelles sud-est situées en contrebas de l'abbaye afin de minorer l'impact visuel.

Le permis de construire présenté par la SA Mont-Blanc (entreprise sociale de l'habitat) porteuse du projet a été affiné pour maintenir les équilibres architecturaux et l'harmonie avec le bâti environnant (orientation du faitage, pente du toit, couleur de la façade et de la toiture, garages semi-enterrés...). **Il a été accordé par les services de l'Etat le 31/12/2013** permettant la concrétisation de l'objectif de la ZAD tout en honorant l'obligation de construction de logements sociaux de la commune au titre du Plan Local de l'Habitat (PLH).

Pour apporter une aide complémentaire à la commune dans le cadre de son Agenda 21, **le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité** a souhaité valoriser cette démarche exemplaire **en accordant une subvention exceptionnelle de 45000 €.**

Alors que le projet était en cours de finalisation, au mois d'avril dernier, le préfet a mis un coup d'arrêt à la construction des logements sociaux. C'est pourtant bien lui qui aujourd'hui exhorte les maires à construire du logement social et à réaliser « un véritable choc foncier avec l'implication sans faille de l'ensemble des acteurs ». On marche sur la tête !

Pour comprendre, revenons un peu en arrière. A l'été 2014, la toute nouvelle Municipalité rencontre le Préfet (les conseillers ne sont pas conviés). Quelques jours après cette entrevue, le directeur de la Direction Départementale des Territoires, M. Thierry ALEXANDRE adresse un courrier au Maire l'informant qu'une autre implantation pour les logements collectifs doit être recherchée car « l'implantation prévue à proximité immédiate de l'ancienne abbaye pose question ».

Fin février 2015, les trois conseillers qui démissionneront par la suite écrivent au Préfet pour lui demander d'expliquer comment un dossier qui a respecté toutes les procédures légales peut être balayé d'un revers de manche par le représentant de l'Etat. Courrier resté sans réponse... Enfin pas tout à fait, puisque début avril suite à une nouvelle rencontre avec la Municipalité, le préfet sort sa baguette magique et exauce le souhait de la Municipalité. Vive la légalité républicaine !

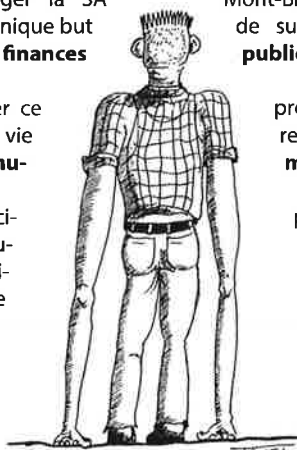
A l'heure où les dotations de l'Etat baissent drastiquement (voir l'édition du Maire dans l'info du mois d'avril qui a à cœur de le rappeler), comment le Conseil Municipal peut-il se permettre de stopper ce projet quasi payé, de laisser filer une subvention de 45000 €, d'accepter de dédommager la SA Mont-Blanc, de financer un nouveau cabinet d'urbanisme de supprimer la zone constructible en-dessous de l'ancienne abbaye ? **Quel gaspillage des finances jour pour notre village.**

Au-delà de l'aspect financier, abandonner ce retraités de s'installer dans un cadre de vie **société est en perte de repères, placer l'humain primordial.**

Depuis deux décennies, les équipes municipales du développement du village résolu de vie pour tous, tout en valorisant le patrimoine tourner vers le passé en sanctuarisant les gîtes ruraux.

Dans le nouveau cahier des charges de Conseil Municipal souhaite développer propriété, tiens donc !

ADELOVE 21 suivra avec une très le nouveau projet de logements aidés à les lois de notre république...



projet, c'est priver des couples, des enfants, des remarquable et fonctionnel. **A l'heure où notre main au cœur de toutes les réflexions semble**

pales qui se sont succédées ont toujours eu une ment tournée vers l'avenir en privilégiant la qualité moine. Actuellement, les élus en poste préfèrent site de l'ancienne abbaye transformés en 1984 en

l'appel d'offre pour l'élaboration du PLU, le une offre de logement locatif et en accession à la

grande vigilance ce nouveau projet de PLU et moins que d'ici là, un nouveau Préfet applique

...DE LA ZAD

PREMIERES INITIATIVES d'ADELOVE 21

- Mise en place d'un comité de rédaction pour l'édition d'une gazette « le Petit Ramoneur ». Cette gazette permettra de faire les points des actions d'ADELOVE 21 et d'apporter une information alternative suite à certaines décisions ou actions municipales. Elle se veut un espace de « libre expression » et donnera place à tout texte signé.

- Création de commissions pour suivre les dossiers communaux importants : PLU et ZAD, budgets et travaux.

- Création d'un site internet vivant et ouvert.

- Soutien aux activités des associations du village et partenariat pour de nouvelles initiatives.

- poursuite de la réalisation des projets de sentiers initialement portés par l'association l'Overan.

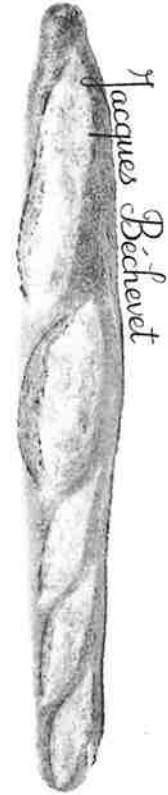


- Création d'un relais AMAP en partenariat avec « le Panier des Aravis » de Thônes, promotion de la démarche avec les producteurs locaux (fruits, légumes, fromages, viande).

- Mise en œuvre d'un cinéma citoyen avec organisation de séances de film d'auteurs pouvant générer des moments d'échange et de réflexions.

- Création d'un mini festival sur le thème de la fraternité.

- Relance de la fête de la musique sur l'espace festif du Pré aux Dônes.



LA CASE LIBRE EST VIDE

Si vous êtes intéressés(es) par l'une de ces initiatives ou si vous souhaitez faire d'autres propositions, nous vous invitons à prendre contact avec l'association dont les coordonnées figurent en première page.



Fernand Perillat



Pour 2016, on arrondit tous les angles.



HOMMAGE A CHARLIE HOMMAGE A CHARLIE HOMMAGE A CHARLIE

Vous vous sentez proches d'ADELOVE 21, vous avez envie de nous rejoindre ou de nous soutenir alors devenez adhérent. Sur papier libre, indiquez vos noms, prénoms, adresse et adresse mail en joignant un chèque à l'ordre d'ADELOVE 21. Envoyez le tout à l'adresse en première page de cette gazette ou juste là, à droite.

Tarifs : 3€ pour une adhésion individuelle
Tarifs : 5€ pour une adhésion familiale

ADELOVE 21
781 route de la Cellaz
74130 ENTREMONT
adelove21@orange.fr



primant... là aussi !!!